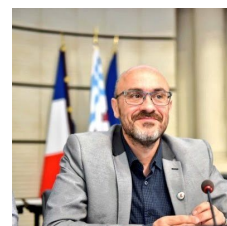




Chenevelloises,

Chenevellois,

Au printemps dernier, nous avons subi de plein fouet une crise majeure. Nous pensions avoir échappé au pire, hélas avec l'automne et la deuxième vague, la situation ne s'est pas améliorée. Il est encore impossible de mesurer totalement l'ampleur du choc sanitaire et ses conséquences économiques à venir. **Ce virus a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles.**



Il n'y a pas eu de repas fin décembre pour nos aînés, pas de cérémonie de vœux en ce début d'année. Des occasions qui pourtant nous auraient permis de nous réunir.

Je souhaite retenir que la solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les instants les plus difficiles. Un grand merci aux membres du CCAS pour leur dévouement et la solidarité apportée à nos aînés.

Le conseil municipal s'adapte et fonctionne bien, les commissions se réunissent au fur et à mesure de l'émergence de projets.

Nous avons mis en place toutes les mesures sanitaires pour que l'école puisse accueillir les élèves dans les meilleures conditions de sécurité. Challenge qui a pu être relevé grâce à l'excellente collaboration avec les enseignants.

Le port du masque mais également les distances à respecter peuvent parfois être difficiles à suivre pour les enfants, les parents ainsi que les enseignants et le personnel scolaire. Toutes ces mesures sanitaires sont contraignantes mais je les remercie pour leur collaboration et professionnalisme.

Je félicite également tous les enfants pour les efforts fournis.

Ce début d'année 2021 est difficile pour toutes et tous, il nous faut donc impulser une dynamique et continuer à **préparer l'avenir de notre beau village.**

J'ai souhaité que l'accueil de la mairie ainsi que le bureau des secrétaires soit repeint. Par conséquent, l'entrée se fera par la salle du conseil municipal pendant les travaux. En tant que Vice-Président du Grand-Châtellerauld en charge de l'insertion j'ai sollicité le chantier d'insertion de Pleumartin pour la réalisation des travaux. Ainsi, cela ne coûte rien à notre commune. Pendant la convalescence de Philippe Baudin, j'ai également sollicité dans les mêmes conditions le chantier d'insertion de Pleumartin pour l'entretien du cimetière.

Nous avons reçu le compte de gestion 2020 par la trésorerie municipale. **Grâce aux aides perçues, nous dégageons un excédent budgétaire de 34 305 € en fonctionnement et 48 032 € en investissement ce qui est de bon augure pour nos projets 2021 :**

- Lancement du Pass'Permis pour les 15 – 19 ans
- Réalisation d'un site cinéraire (columbarium et puits de cendres)
- Reprise de la route de Pleumartin « la forêt » ...

Pour 2021, le Conseil Municipal vous propose des « journées citoyennes » qui seront des moments conviviaux de participation à la vie du village. La Journée citoyenne est fondée sur une dynamique d'engagement de la part des habitants du village basée sur le volontariat.

Je vous invite donc à nous retourner la fiche d'inscription jointe.

Agissons ensemble pour notre beau village !

**Le Maire,
Cyril Cibert**

LE PASS'PERMIS, À CHENEVELLES C'EST PERMIS !

La possession du permis B de conduire, facteur de mobilité et d'autonomie, constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation. **Le conseil municipal souhaite promouvoir l'accès au permis de conduire pour les jeunes de la commune âgés de 15 à 19 ans grâce à l'opération « Pass'permis »**

Conditions d'accès et de mise en œuvre :

- avoir sa résidence principale sur la commune de Chenevelles
- l'intéressé(e) devra présenter son projet devant le conseil municipal
- effectuer son inscription dans l'auto-école Manu Conduite de Pleumartin partenaire de l'opération
- être signataire de la charte d'engagement entre la Commune de Chenevelles et le bénéficiaire
- accepter d'effectuer, en contrepartie, un travail d'intérêt citoyen d'une durée de 50 heures (s'investir dans une action ou une activité d'utilité sociale et citoyenne).

Cette opération est menée en partenariat avec :

- l'auto-école « Manu conduite » (formation pratique à la conduite automobile) qui assurera une évaluation préalable des bénéficiaires « du Pass permis » et leur formation pratique à la conduite automobile
- le crédit agricole de Pleumartin
- la MCL de la Roche-Posay, qui assure le suivi administratif de l'opération

Le montant de l'aide « Pass permis » initiée et définie par la Commune est de 900€ maximum.

DÉPOSE TA DEMANDE DE PASS'PERMIS !!!! ENVOIE UN EMAIL : chenevelles@departement86.fr



Appel aux photos et aux légendes locales

Merci à celles et ceux qui donnent accès aux documents en leur possession sur le Chenevelles d'antan, permettant à la commission culture et patrimoine ainsi qu'au Pays d'Art et d'Histoire de continuer le travail d'inventaire du patrimoine de la commune. Merci en particulier à M. et Mme Guérin qui nous ont accueillis deux après-midi. A terme, d'ici l'été si tout se passe bien, cela donnera lieu à :

- une conférence de restitution dans la salle des fêtes
- un livret d'une vingtaine de pages distribué dans chaque boîte aux lettres (Gd. Châtellerauld)
- un accès à la base de données du Pays d'Art et d'Histoire pour un accès complet à l'inventaire

Nous sommes désormais à la recherche de photos anciennes de Chenevelles, notamment antérieures aux années 50. Nous sommes également intéressés par des habitant(e)s qui connaîtraient des légendes locales et qui accepteraient de nous les raconter ou de les écrire. Si c'est votre cas, nous vous invitons à vous signaler auprès d'Aline et Claire, secrétaires de mairie.

A: H6K> O'KDJ H'4~ : \ahZ'c,&

<g XZ Vj g'z b Vgf j WwZ ig/kV àg Van eVg EVj aB Vij g' Xj Vg\ YZ a'ckZciV'g' Yj eVigb d'cZ Vj EVrh Y 6g Zi Y = 'hid'g'z k<g/cY 8] iZa'z'g'j àt! à/ Xdb b 'h'c'c Xj àj g' Zi eVigb d'cZ Zhi g'k'Z YZ edj kd'g' kdj h egledhZg YZ [V dc g \j a' g'! YZ Vg'z[h - a' hV'k'Z'o'kdj h'4'~ 'hj g'a] 'hid'g'z'j k'è\ΛZ#

Ce mois-ci, les dates qui ont marqué l'histoire de l'église Saint-Rémi :

mai 1122 : première apparition du nom de l'église paroissiale dédiée à Saint-Rémi dans un texte du pape Calixte II confirmant les possessions de la cathédrale de Poitiers. Des vestiges romans, notamment au niveau du portail, confirment cette datation au XIIème siècle.

XV ème siècle : un clocher carré, portant un détail gothique, est posé.

1789 : des hommes venus de Châtellerauld viennent piller l'église dont le curé refuse de prêter serment à la constitution civile du clergé, ce qui entraîne son exil. Elle reste délabrée pendant plusieurs années à tel point que 20 ans après, en 1809, les vicaires généraux du diocèse de Poitiers missionnent quelqu'un pour constater son état de délabrement : le vent s'engouffre dans les verrières, la toiture est endommagée, il n'y a plus de mobilier.

1858 : la destruction de l'église de la Chapelle-Roux (allez la voir, elle est encore très belle!) permet à la commune de vendre une partie des pierres afin de restaurer l'église Saint-Rémi grâce au revenu de cette vente.

1876 : c'est enfin le grand projet de restauration, sous la conduite de l'abbé architecte Pierre Paul Brisacier. Un agrandissement du chœur, par une abside semi-circulaire, est créé.

5 septembre 1922 : le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts inscrit le portail et le clocher de l'église au titre des monuments historiques.

ZOOM SUR NOS FINANCES 2020

